Retraités dans l'action

Cfdt: RETRAITÉS TARN-ET-GARONNE
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Retirats dins l'actatge **Oct. 2018 N° 7**

Bulletin de l'Union Territoriale des Retraités CFDT du Tarn-et-Garonne
23 Grand rue Sapiac, BP 837, 82000 MONTAUBAN * tarnetgaronne@retraites.cfdt.fr

Editorial

Voici le n° 7 du bulletin de liaison du l'UTR CFDT du Tarn-et-Garonne. Il paraît après la semaine d'action nationale avec le 4 octobre comme date fixée par l'Union Confédérale des Retraités CFDT pour montrer l'exaspération des retraités suite à l'augmentation non compensée de la CSG, l'érosion de notre pouvoir d'achat notamment par la non augmentation de nos retraites au niveau de l'inflation. Il y a également le maintien de la taxe 1 % sur les seules retraites complémentaires alors qu'elle a été supprimée ailleurs. La journée du 4 octobre proposée par la CFDT a par ailleurs été refusée par les autres organisations syndicales de salariés.

Le secrétaire Gérard Thiercelin

Sommaire

Page 2 Actualité.
Page 3 Actualité.
Page 4 3 questions à...
Page 5 Connaissez-vous ?
Page 6 Infos pratiques.
Page 7 Infos pratiques.
Page 8 Vie de l'UTR.
Vie de la Cfdt 82.

Bulletin périodique édité par l'UTR CFDT du Tarn-et-Garonne.
Directeur de la publication : Gérard Thiercelin
Rédacteur en chef :
Maquette : Daniel Villa Véga

Ont participé à ce numéro : Marie Thérèse Couderc, Christiane Lopes, Gérard Thiercelin, Daniel Villa Véga,.
Imprimé par Techniprint à Montauban.
Crédit photos : Daniel Villa Véga, internet.

Les retraités. Parlons-en !

Retraités. On en parle beaucoup en ce moment et à juste titre !

Quelques chiffres.

Nous sommes 17 millions en France partis à la retraite à l'âge moyen de 61,5 ans. Nous « pesons » 13,8 % du PIB.
La pension moyenne nette est de 1361 € mais pour les femmes, en droit direct, la pension est inférieure de 39,2 % à celle des hommes (-30 % si on prend en compte les pensions de reversions).
La durée de vie en tant que retraité est de 24 ans pour les hommes et 28 ans pour les femmes. En Occitanie l'espérance de vie en tant que retraité est inférieure à la moyenne française (6 mois de moins pour les hommes, 5 mois pour les femmes).
Un tiers des retraités sont partis avant l'âge légal.

Pour les revenus

Le niveau de vie moyen annuel est de 24 000€ (donc plus que 12 x 1361 = 16 332€) grâce, en particulier, aux revenus du patrimoine occupé ou mis en location. Comme pour l'espérance de vie, le revenu annuel moyen est inférieur dans la région. Ce qui est corroboré par le nombre d'allocataires du minimum vieillesse qui est de plus de 2,7 % des retraités pour trois départements (12 – 46 – 81) mais de plus de 3,5 % pour tous les autres départements de la région.

Pouvoir d'achat

Avec l'augmentation de la CSG de 1,7 %, sans contrepartie, qui concerne environ 60 % des retraités à laquelle on ajoute le gel des pensions depuis 3 ans (4 ans pour les complémentaires), l'indice des prix sur lequel sont alignées nos pensions, la taxe de 1 % sur les retraites complémentaires, la suppression de la 1/2 part des veuves, la fiscalisation de la majoration de pension pour celles et ceux qui ont eu 3 enfants et, cerise sur le gâteau, le décalage de la revalorisation d'octobre à janvier, nous pouvons estimer que les retraités ont eu beaucoup de patience, vraiment beaucoup. Ainsi on en arrive à une perte sèche de 84,88€ par mois pour une retraite de 1250 € et 158, 61€ pour un couple à revenus équivalents.

Problème présent, prégnant et crucial dans l'avenir : la dépendance.

Dans un sondage Harris réalisé pour le congrès de la Mutualité de juin dernier, 79 % des français âgés de 45 ans et plus sont inquiets pour leur diminution de capacités physiques dans l'avenir, 77 % du risque de dépendance ou aussi (77%) du risque de maladie et 72 % sont inquiets du risque de dépendance

Une nouveauté...

Un accord conventionnel a été trouvé entre l'Assurance maladie et les syndicats des médecins libéraux.
A partir du 15 septembre, la téléconsultation va se développer dans un cadre légal. Elle implique la consultation à distance entre un médecin et un patient (qui pourra être assisté par un professionnel de santé comme une infirmière.
Et à partir de février 2019, la télé-expertise permettra à un médecin de solliciter l'avis d'un confrère devant un cas particulier. Ce dispositif reste ouverte à certaines catégories de personnes et sera étendu à l'ensemble des patients en 2020.
Comme nous avons pu le constater, la pratique de la consultation entre médecins ou la consultation avec deux praticiens complémentaires présents existe déjà, comme à l'Oncopole de Toulouse par exemple.

d'un proche. Les difficultés financières n'arrivant ensuite pour les 2/3 (66%) ou l'avenir des enfants pour un peu plus de la moitié (59%).
Les mêmes estiment à 90 % que la dépendance doit être une priorité des pouvoirs publics.
Ce sondage très parlant est accentué par la demande de 95 % demandant prioritairement le maintien à domicile des personnes dépendantes et dans les mêmes proportions le développement de structures d'accueil temporaires pour soulager les proches.
Derrière cette demande se présente le problème des EHPAD. La qualité de vie au travail des personnels a été soulevée amplement au cours du premier semestre. Ce dont on parle bien évidemment dans les familles est le coût de l'hébergement en EHPAD : 2900 € en moyenne (35 000€/an). Si on ramène ce prix au salaire moyen actuel (autour de 2100€ net en moyenne) on voit le problème du reste à charge, en particulier pour tous les salariés en dessous de cette moyenne, un peu plus de 40 % tout de même !. En Tarn-et-Garonne, en 2018 (source INSEE), 10,5 % de la population a plus de 75 ans (pas loin d'un tiers (28,2 %) a plus de 60 ans, 25 % pour la France).
Faisons un petit calcul : 262 582 habitants dans le 82, soit 27 571 tarn-et-Garonnais de plus de 75 ans. Le département dispose de 3 041 lits en établissement (2893 en EHPAD, 41 en non EHPAD et 107 en logement-foyer). Si le ratio théorique 138 lits / 1000 plus de 75 ans est respecté, il faut 754 lits supplémentaires.

Les aidants

Le corollaire de ce problème de la dépendance reste celui des aidants dont le rôle commence à être pris en compte. Il faut vite envisager

le droit au répit, développer des structures d'accueil temporaire, la prise en compte réelle du congé de proche aidant. Il y a du pain sur la planche et quelques choix budgétaires à envisager.

La reversion

Un dernier point pour clore ce panorama.
Il y a 4,4 millions de veuves ou veufs en France qui perçoivent donc une pension de reversion si elle existe. Parmi eux, 1 million de veuves ont cette reversion pour seul revenu !
La revendication évidente est d'harmoniser l'ensemble des régimes de reversion pour assurer l'équité pour tous.

Le prochain bulletin abordera certainement la réforme des retraites qui est dans les tuyaux actuellement avec une introduction de points acquis en lieu et place de cotisations versées. A suivre !

Dans le dernier bulletin, une coquille s'est glissée dans la rubrique "ASPA" il faut lire au 1er avril 2020 903,20 au lieu de 803,20. Avec nos excuses.

3 questions à...

Jean-Yves Robigou, membre de l'exécutif du syndicat S3C

Présentation...
Ancien cadre RH du groupe La poste, Jean-Yves est représentant "cadres" du syndicat et responsable de la branche "courrier" dans le Tarn-et-Garonne.

S3C qu'es aco ? Syndicat Communication, Conseil, Culture. Son champ de syndicalisation recouvre un large panel de secteurs d'activité avec la Poste, Orange et toute la téléphonie, la communication d'entreprise et la presse, des entreprises de conseil, etc.

Tu es responsable de la branche "courrier" dans le département, quels problèmes vois-tu ?

Il faut constater une baisse du volume du courrier au profit du numérique. Entre 2008 et 2020, le volume du courrier aura diminué de 50% ! Il y a une baisse moyenne de 6 à 7% chaque année.
Il faut une adaptation permanente à la demande des usagers (à la poste on parle de "clients"). Le facteur garde une très bonne image dans la population mais le métier se dirige vers un changement de méthode et d'horaires de travail.

Evolution du métier :
Qui pourra collecter les papiers à recycler dans les entreprises ?
Le facteur ou la factrice !
Qui pourra photographier un nid de poule et le signaler à la mairie ?
Le facteur ou la factrice !

Quel avenir pour la poste ?

S'adapter ou mourir !
Il faut que l'entreprise évolue. On se dirige vers une modification des tournées pour un gain financier du groupe La poste. Par exemple, il y aura (il y a déjà dans beaucoup de territoires) des tournées différentes suivant la fréquence de courrier chez les usagers. Ceux qui ont régulièrement du courrier dans leur boîte aux lettres verront le facteur tous les jours, les autres tous les deux jours seulement.
La poste a encore des obligations compte tenu de son statut de société anonyme à capitaux publics. Elle doit maintenir au moins 17 000 points de contacts mais pas forcément des bureaux de poste !
A Lafitte, le point de contact c'est l'épicerie alors qu'à Larrazet il y a encore un bureau de poste mais ouvert 5 matinées seulement. Il y a à travers ces modifications un problème de professionnalisation manquante.

Connaissez vous...

Journée loisirs et découvertes : La DRIMM et l'abbaye de Belleperche

Le rendez-vous à l'entreprise Déchets Récupération Industriels et Ménagers de Montech (DRIMM) était fixé à 9h. Le temps que tout le monde soit sur place, nous avons eu les explications de notre guide du jour. Sur le site de plusieurs hectares travaillent 117 personnes (2017) qui interviennent sur le tri et la préparation des déchets d'emballages, sur la gestion des sites d'enfouissement (chaque fosse d'enfouissement à une hauteur de 25 m à la fois sous le niveau du sol et au dessus pour une longueur de 100 m, le sol (argile) est protégé par une triple couche de tissé et de polyane et un entrelas de tubes récupère les "jus" au fond de la fosse et le gaz émis par la putréfaction des déchets). Les jus filtrés et traités seront utilisés pour, par exemple, l'arrosage de la végétalisation des fosses achevées et le gaz est utilisé pour une centrale électrique qui procure l'énergie électrique de l'ensemble du site.

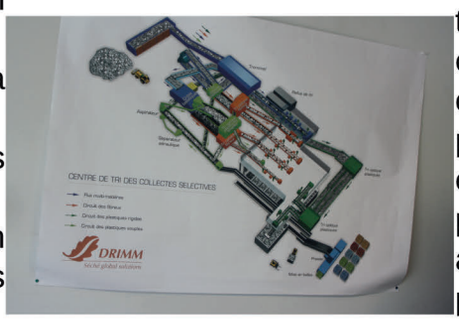

Cette entreprise vient d'ouvrir un nouvel hangar pour la récupération, le tri et le recyclage des meubles.

Une dernière chose indiquée sur place et qui n'est pas tombée dans l'oreille de sourds : "ce n'est pas à vous à trier vos emballages, c'est à

nous, c'est notre métier. Donc tout ce qui est emballage (y compris le polystyrène d'un emballage de poisson) doit aller dans la poubelle jaune !

Après le repas au restaurant d'application « Moulin à vent » de Castelmayran nous avons pris le chemin de Cordes-Tolosanes pour visiter un ancien monastère cistercien, l'abbaye de Belleperche qui s'élève sur la rive gauche de la Garonne . Propriété du Conseil Départemental du Tarn et Garonne, le bâtiment ainsi que la fontaine sont classés aux monuments historiques depuis 2001.

Le rez de chaussée abrite le musée « des arts de la table » dont nous avons pu visiter les différentes salles.

Les objets, de la fin du moyen âge à nos jours, sont exposés pour mettre en scène les pièces de décoration et d'autres plus fonctionnelles. Les panneaux nous expliquent les mœurs des

bourgeois et les coutumes de réception à différentes époques.

Au premier étage, les salons décorés et les plafonds rafraîchis, ainsi que les cheminées restaurées, nous font revivre le faste de ces derniers siècles.

Au dernier étage, des graffitis et signatures ont été préservés dans les différentes pièces.

En repartant, nous avons parcouru le cloître, en partie préservé, et découvert l'ancien puits.

Cette journée a été appréciée par les participants, alliant découverte de l'univers du recyclage et plongée dans celui de la petite histoire de notre patrimoine.

Daniel Villa Véga (Drimm) et Christiane Lopes (Belleperche)

Harmonie mutuelle
En harmonie avec votre vie

Vie pratique

Impôts sur le revenu : Prélèvement à la source

A dater du 1er janvier 2019, le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sera effectif.
Sur le papier, ce prélèvement a pour vocation de tout simplifier. Dans la pratique, il suscite des inquiétudes, que le gouvernement essaie de balayer.
La réforme s'applique à la quasi-totalité des revenus : salaires, retraites, revenus de remplacements
(indemnisations de chômage, indemnités maladie…), revenus des indépendants, et revenus fonciers. Elle ne s'applique pas aux revenus de capitaux mobiliers (actions, par exemple) et immobiliers (plus value de vente).
La déclaration reste toujours obligatoire pour permettre d'ajuster le calcul de l'impôt, d'actualiser le taux de prélèvement, de prendre en compte la situation familiale, les réductions ou crédits d'impôts.
Le bénéfice des réductions et crédits d'impôts, acquis au titre de dépenses réalisées en 2018, est maintenu (dons aux associations, œuvres caritatives, service à la personne…) et sera intégralement restitué.
Le paiement de l'impôt s'adapte immédiatement à vos revenus actuels et est étalé sur 12 mois.
L'administration fiscale ne transmet à l'employeur que votre taux de prélèvement ; aucune autre information n'est divulguée.
Les changements de situation (mariage, naissance, décès,) doivent être déclarés à la D.G.Fi.P. (Direction Générale des Finances Publiques) afin que le taux soit automatiquement recalculé.

Pour les salaires, pensions de retraite, revenus de remplacement, l'impôt sera retenu à la source par l'organisme qui vous verse les revenus en fonction d'un taux calculé et transmis automatiquement par l'administration fiscale.

Pour les revenus des indépendants, revenus fonciers, l'impôt sur l'année en cours fera l'objet d'acomptes mensuels calculés et prélevés par l'administration fiscale (le contrat de prélèvement en cours sera automatiquement résilié au 31 décembre 2018 sans aucune démarche de votre part)

Christiane LOPES

Pour plus de précisions sur les cas particuliers vous pouvez retrouver toutes les indications sur le site www.economie.gouv.fr
Sources : site internet officiel du gouvernement :
Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics
Adresse postale : D.G.Fi.P Télédoc 341, 139 rue de Bercy, 75572 PARIS Cédex 12

QUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ Á LA RETRAITE ?

Si depuis janvier 2016, tous les salariés du secteur privé doivent bénéficier d'une complémentaire santé de groupe dans leur entreprise, prise partiellement en charge par leur employeur, les personnes qui ne sont pas dans l'emploi n'ont pas accès à cet avantage.
Ainsi au moment du passage à la retraite, les anciens salariés perdent l'avantage du contrat de groupe et notamment du financement partiel par l'employeur.
Voici quelques informations utiles, tant pour les futur.e.s retraité.e.s que pour les plus ancien.ne.s.

I - La portabilité du contrat complémentaire santé lors du départ a la retraite

Lors du départ à la retraite, les salarié.e.s du secteur privé peuvent conserver le bénéfice du contrat de groupe de l'entreprise sous certaines conditions : c'est ce qu'on appelle la portabilité.
- l'employeur doit informer l'organisme assureur du départ à la retraite du salarié (et informer le salarié de ce droit).
- le nouveau retraité a six mois, à compter de la date de son départ de l'entreprise, pour faire la demande de maintien de cette couverture santé auprès de l'organisme assureur.

- le contrat est maintenu à l'identique en ce qui concerne les garanties.
- le retraité paiera la totalité de la cotisation, l'entreprise ne versant plus sa part ; en outre, un décret de mars 1997 encadre les tarifs applicables :
* la 1ère année : le tarif pratiqué doit être identique à celui des salariés
* la 2ème année : le tarif pratiqué ne peut être supérieur de plus de 25% au tarif des salariés
* la 3ème année : le tarif pratiqué ne peut être supérieur de plus 50% au tarif des salariés
- l'organisme assureur a pour obligation de maintenir la couverture santé au profit du seul salarié ; il peut refuser le maintien de la couverture identique pour les ayants-droit, même s'ils étaient couverts auparavant.

Cela conduit souvent à changer de complémentaire et à souscrire un contrat à titre individuel, dont le coût, à prestations égales, est plus élevé qu'un contrat de groupe.

II - Le contrat de groupe CFDT Retraités /MGEN-Filia

C'est la raison pour laquelle la CFDT Retraités a mis en place pour ses adhérents un contrat de groupe.

Ce contrat, élaboré avec la MGEN Filia, n'est pas disponible directement à la MGEN ni à la MGEN Filia : il faut être adhérent de la CFDT Retraités : c'est l'UTR locale qui l'atteste sur le bulletin d'adhésion à la MGEN-Filia. Il s'adresse aux retraité.e.s issu.e.s du secteur public comme du secteur privé.

Quelles sont les principales caractéristiques de ce contrat ?

- pas de délai de carence : la prise en charge est immédiate
- pas d'exclusion du fait de l'état de santé
- pas d'augmentation liée à l'avancée en âge
- c'est un contrat dit responsable, dont le cahier des charges, défini par décret, détermine des planchers et des plafonds de remboursement à certains postes, notamment pour l'optique, et encadre strictement les dépassements d'honoraires.

Quels tarifs ?

- il offre actuellement 5 niveaux de tarifs différents correspondant à 5 options ("tulipes") de prestations : exemple de tarifs 2018 pour 2 personnes (cotisation mensuelle)

Base tulipe = 61,15 €
Tulipe blanche = 87,24 €
Tulipe jaune = 120,35 €
Tulipe orange = 166,61 €
Tulipe rouge = 205,57 €

Prestations ?

Il n'est pas possible de détailler ici les prestations de chaque option, ni même de l'ensemble des prestations pour une option ; voici quelques exemples sur la base de l'option "tulipe jaune" :

- chambre particulière en cas d'hospitalisation : 30€/nuitée limité à 30 jours par année civile en médecine générale et à 90 jours en chirurgie
- médecines alternatives (non pris en charge/SS) : consultation homéopathie ; acupuncture ; ostéopathie ; chiropractie : 20€ par séance, dans la limite de 5 séances par année civile
- optique : montures : 100 % tarif SS + forfait de 100€ ; verres progressifs : 100 % tarif SS + forfait de 100€ par verre
- audioprothèses : 100 % tarif SS + forfait de 200€

Il est possible de prendre rendez-vous avec un conseiller de la MGEN- Filia pour une étude personnalisée de chaque situation.

A savoir : pour un changement de complémentaire, il faut résilier celle que l'on quitte 2 mois avant l'échéance du contrat.

III - L' aide à la complémentaire santé (ACS)

L'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de la complémentaire santé.

Elle s'adresse aux assurés résidant sur le territoire français et remplissant certaines conditions de revenus.

En 2018, le plafond annuel de ressources se situe à :

* 11 894€ pour une personne seule
* 17 841€ pour 2 personnes

Pour les personnes de plus de 60 ans, le montant annuel pour 2018 s'élève à 550€ (montant 2018)

Marie-Thérèse Couderc

N.B. *Un revenu inférieur ou égal à 8 810€ annuels pour une personne seule ou à 13 215€ pour 2 personnes (plafonds 2018) ouvre droit à la CMU-complémentaire, entièrement gratuite.*

Pour plus d'informations, contactez Marie-Thérèse Couderc au 06 33 10 49 73

Que se passe-t-il à l'UTR du Tarn-et-Garonne ?

Semaine action revendicative
Nous étions sur le marché de Caussade le lundi 1 octobre, à Castelsarrasin le 4 et à Montauban le 6. Plus de 500 tracts explicatifs et plusieurs centaines de billets factices ont ainsi été distribués.

La Dépêche du mardi 2 octobre. Caussade

social: sur le marché

Les retraités ont manifesté

Profitant de la forte affluence, lundi matin, sur le marché de Caussade, des représentants de la CFDT-retraités ont manifesté en distribuant des tracts aux passants afin d'alerter sur la perte de leur pouvoir d'achat. Leurs revendications portaient sur le pouvoir d'achat rogné, une année de revalorisation passée à la trappe, la baisse du niveau de vie, des pensions minimales à environ 950 € par mois, le prélèvement maladie de 1 % sur les retraites complémentaires.
Pour symboliser la perte du pouvoir d'achat, ils distribuaient des fac-similés de billets de banque, dévalués comme par exemple, un billet de 20 € d'une valeur ramenée à 19,30 €.

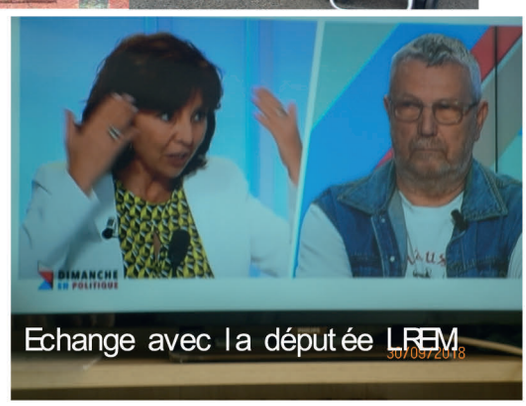

Et un membre de l'UTR a représenté les retraités Cfdt Occitanie sur l'antenne de France3 Occitanie lors de l'émission "Dimanche en politique" du 30 septembre. Confronté à la députée LREM Corinne Vignon, les échanges sont restés centrés sur le pouvoir d'achat des retraités, plutôt et pour notre part, sur la perte de pouvoir d'achat.
Pour voir l'émission en replay sur votre ordinateur :
https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/emissions/dimanche-en-politique-midi-pyrenees

Que se passe-t-il à la CFDT du Tarn-et-Garonne et en région ?

L'Union Départementale organise son prochain "Apéro-débat" sur le thème de l'accès aux soins donc des déserts médicaux, des déplacements pour se soigner, etc...

Retenez la date :
Jeudi 29 novembre
à 18h
à la brasserie de la Médiathèque à Montauban
(entre pharmacie de la Fobio et Leader price).

L'UD a réuni des candidats aux élections professionnelles de la Fonction publique qui se dérouleront début décembre.
Ingénieur de Tarn-et-Garonne habitat, rippeur au service assainissement du grand Montauban, infirmière ou aide-soignante, postier, enseignante ou Atsem dans une école ont pu bénéficier d'ateliers où les échanges ont été riches et nombreux.
Autour de vous pensez à inciter au vote Cfdt dans votre mairie ou le service public que vous utilisez.